Association
MONTAGNES
QUEYRAS

Trophée des Alpes du Sud
Règlement 2027

Article 1 : Les règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales, les règles du jeu des compétitions nationales, les règles d'accès et de participation des sportifs aux compétitions édictées par la FFME pour la saison 2026/2027 s'appliquent à toutes les courses inscrites au Trophée des Alpes du Sud.

Article 2 TROPHEE SENIOR (U23, Sénior, Master) programme :
Le Trophée sénior se disputera sur 8 courses :

- **Montée Givrée d'Orcières** le 22 décembre 2026 à Orcières Merlette. Vertical Race
- **Alpi Serre Che** le 10 janvier 2027 à Monêtier les Bains. Individuel classique
- **Kilomètre Vertical de Pelvoux** le 24 janvier 2027 à Pelvoux. Vertical Race
- **Ratelle by night** le 30 janvier 2027 à Crévoux. Vertical Race
- **Obs by night** le 6 février 2027 à La Foux d'Allos. Vertical Race
- **VR de la Montagne de Beauregard** le 13 février 2027 à Molines en Queyras. Vertical Race
- **Serre Che Glacier** le 27 mars 2027 à Monêtier les Bains. Equipe de 2 classique
- **Grand Béal (A)** le 11 avril 2027 à Arvieux en Queyras. Equipe de 2 classique6

Article 3 TROPHEE JEUNE (U16, U18, U20) programme :
Le Trophée Jeune se disputera sur 3 courses :

- **Montée Givrée d'Orcières** le 22 décembre 2026 à Orcières Merlette. Vertical Race
- **1/2 Kilomètre Vertical de Pelvoux** le 24 janvier 2027 à Pelvoux. Vertical Race
- **Grand Béal (C)** le 11 avril 2027 à Arvieux en Queyras. Individuel classique6

Article 4 attribution des points :
Le classement est individuel scratch femme et homme.
Comme pour la coupe de France FFME les compétiteurs gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape selon la répartition ci-après jusqu'à la 38ème place (au-delà, 1 point est marqué par chaque participant)

1er : 100 points	11ème : 51 points	21ème : 27 points	31ème : 9 points
2ème : 92 points	12ème : 48 points	22ème : 25 points	32ème : 8 points
3ème : 85 points	13ème :45 points	23ème : 23 points	33ème : 7 points
4ème : 79 points	14ème : 42 points	24ème : 21 points	34ème : 6 points

5ème : 74 points	15ème : 39 points	25ème : 19 points	35ème : 5 points
6ème : 69 points	16ème : 37 points	26ème : 17 points	36ème : 4 points
7ème : 65 points	17ème :35 points	27ème : 15 points	37ème : 3points
8ème : 61 points	18ème : 33 points	28ème : 13 points	38ème : 2 points
9ème : 57 points	19ème : 31 points	29ème : 11 points	39ème et plus : 1 point
10ème : 54 points	20ème : 29 points	30ème : 10 points	

Pour la course du Grand Béal (A) et La Serre Che Glacier, en équipe de 2, chaque co-équipier remporte le nombre de point attribué à la place obtenue. Les équipes mixtes sont classées avec les équipes hommes.

Les classiques (Alpi Serre Che, Serre Che Glacier et Grand Béal) se voient attribuer un coefficient de 1.5

Les points gagnés par les compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Exemple 3 premiers ex aequo : 100+92+85/3=92.5 au lieu de 100
A l'issue de la dernière épreuve (Grand Béal) les Trophées des Alpes du Sud sénior et jeune seront attribués à la femme et à l'homme ayant obtenu le nombre de points le plus élevé et ayant participé au minimum à 2 épreuves. La présence des lauréats est obligatoire.

Article 5 gestion des résultats :
Après chaque épreuve, les organisateurs transmettront les résultats à Arthur GUNTZ qui gèrera le classement du Trophée.
Arthur GUNTZ - AS2Pic chrono@as2pic.org

Article 6 financement :
En l'absence de subventions spécifiques, les organisateurs des courses s'engagent à participer au financement de l'organisation du Trophée. Le budget global est de 1500 € (communication, trophées et dotations aux coureurs). La participation est libre en fonction du budget de chacune des courses. (100 à 200€ souhaité)